

Service gestion des fonctionnaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant établissement du tableau VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
complémentaire annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1ère classe au titre de obligations des fonctionnaires,
l'année 2017

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions
statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant
statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratives territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire des
personnels administratifs et techniques de catégorie C, en date du 19 mai
2017,

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, en
date du 27 février 2017, portant établissement du tableau annuel
d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1ère classe au titre
de l'année 2017,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : Le tableau complémentaire d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 1ère classe au
SDIS du Tarn est établi au titre de l'année 2017 ainsi qu'il suit :

n° 7 – DARROUS Sylvie	n° 11 – CABAL Agnès
n° 8 – CHAYNES Catherine	n° 12 – LARUE Sandrine
n° 9 – MORISI-ZOBOLI Sandrine	n° 13 – BLAZEVIC Alma
n° 10 – PAPAIX Cindy	n° 14 – ROUTABOUL Anne-Marie

Article 2 : Le Directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

A Albi le : **14 JUIN 2017**
Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT



***Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux
mois à compter de sa date de notification ou de publication.***